Cae
Fe
7139

PROGRAMME

OFFICIEL

DE LA CÉRÉMONIE DU TE DEUM,

QUI sera chanté le 28 germinal an 10, dans l'Église métropolitaine de Notre-Dame.

A six heures, du matin, le premier Consul promulguera la loi sur les cultes ; une salve de soixante coups de canon, l'annoncera au Peuple.

A huit heures, le préfet de police fera publier la loi dans tous les quartiers de Paris, suivant l'usage accoutumé dans les grandes solemnités.

A dix heures et demie, le premier Consul donnera, dans la cour du Palais, les drapeaux à la légion d'élite et aux bataillons qui doivent en recevoir.

A dix heures, les autorités administratives et judiciaires du département de la Seine et de la ville de Paris, partiront du Palais de Justice, où elles se seront réunies, pour se rendre à l'église métropolitaine de Notre-Dame.

Immédiatement après, le tribunal de cassation partira du palais de justice, accompagné d'une garde d'honneur.

A la même heure, le tribunat partira en corps, de son palais, avec une garde d'honneur.

A dix heures et demie, le corps législatif partira aussi en corps, de son palais, avec une garde d'honneur.

A la même heure, le sénat partira en corps, de son palais, avec une garde d'honneur.

A onze heures et demie, le premier Consul partira du palais des Tuileries.

Une salve de 60 coups de canon annoncera son départ.

A la tête du cortège, marcheront des escadrons de hussards, de chasseurs, de dragons, les bataillons des grenadiers de la garnison, l'infanterie légère de la garde, la légion d'élite à pied et à cheval, les grenadiers à pied, et les chasseurs à cheval de la garde.

Les voitures des conseillers d'Etat, du corps diplomatique, des ministres, des Consuls, suivront immédiatement.

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

Les généraux commandans la place et la division, le premier inspecteur de la gendarmerie, les généraux de la garde, marcheront à côté de la voiture du premier Consul.

Deux piquets pris dans les régimens de la garnison et de la garde, marcheront le long des voitures.

Les grenadiers à cheval marcheront après.

La marche sera fermée par un piquet de cinquante hommes de la légion d'élite, en forme de police.

Marche du cortège.

Place du Carousel;
Rue de Malte;
Rue Saint-Honoré;
Rue du Roule;
Pont-Neuf;
Quai des Orfévres;
Marché-Neuf;
Rue Neuve-Notre-Dame.

Une salve d'artillerie de soixante coups de canon annoncera l'entrée du premier Consul dans l'église métropolitaine.

L'infanterie entrera dans l'église; un bataillon dans le chœur, en entrant par la porte du fond; un deuxième, en entrant par la porte du côté de l'archevêché; un troisième, par celle du côté du cloître; un

bataillon de grenadiers se formera en haie dans l'intérieur de l'Église par la grande entrée.

La messe sera célébrée pontificalement. Avant l'évangile, les évêques prêteront entre les mains du premier Consul le serment qui était en usage, et qui est rappelé par la convention conclue avec sa sainteté.

Le *Te Deum* pour la paix générale et celle de l'Église terminera cette cérémonie religieuse.

Le retour du cortége se fera en ordre inverse par le même chemin ; une salve de soixante coups de canon annoncera le retour du premier Consul au Palais des Tuileries.

Il y aura le soir illumination et concert dans le jardin des Tuileries.

AVIS IMPORTANT.

On trouve, au Dépôt des Lois, les seules éditions originales et authentiques des Actes publics, relatifs à l'organisation des Cultes.

Il est essentiel de prévenir le public contre ces éditions de spéculation, fautives, incomplètes, et qui peuvent induire les Ministres des Cultes, et les citoyens dans de graves erreurs.

De l'Imprimerie du Dépôt des Lois, place du Carousel.